FICHE ACTION CANICULE

CENTRE D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD),

CENTRE DE SOINS, D’ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière de procédures et protocoles relatif aux mesures à mettre en œuvre pour la gestion d’une vague de chaleur ;
* Assurer le maintien en condition opérationnelle de ces procédures via :
	+ La réalisation régulière d’exercices ;
	+ La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ;
* Identifier les personnes les plus à risque ;
* Signaler sans délai à l’ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement.
 |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * L’établissement prévient l’ARS en cas de fréquentation anormalement élevée pour des pathologies liées à des températures extrêmes
* Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches, ventilateurs)
* Le responsable s’assure que sont réalisés :
* Un suivi de la température à l’intérieur des locaux
* L’aide au repérage des personnes à risque
* La diffusion des gestes préventifs et curatifs au niveau des patients.
 |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * L’établissement signale à l’ARS tout phénomène lui paraissant anormal et le responsable s’assure que sont réalisées :
* L’incitation des personnes prises en charge cibles à rejoindre des lieux d’accueil climatisés ou rafraîchis si la structure n’en dispose pas (ces lieux sont recensés par les mairies)
* Le renforcement de la distribution d’eau
* L’application des mesures préventives et curatives
* L’orientation des patients dans le circuit de prise en charge approprié à chaque situation
 |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| - Poursuivre les actions des vigilance verte, jaune et orange |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| - Etablir un bilan à transmettre à l’ARS |